

Sections Bd ^e des Béardilles	Désignation des lieux-dits.	Limites des lieux-dits.	Observations.
		<p>Commune du Bézard (Dordogne) jusqu'à la pointe Sud-Ouest du pré de M. Soucat. De ce point, la limite est formée par les rivières : un grand fossé rempli d'eau bordant le dit pré et plusieurs autres qui vont tout aussi à droite jusqu'à la pointe Sud d'un petit pré à M. Desaint Géometre et à l'ouest à gauche du même fossé. — En passant au bout Sud-Ouest de ce pré & d'un autre appartenant à Maudet, on va suivre la haie et le fossé longeant au boutant un grand pré à la mairie d'Antivert, puis on croise le canal des Béardilles pour le quitter ensuite à droite et prendre le fossé qui limite au boutant un autre pré à la mairie d'Antivert, et qui par le bout de la terre, se termine au chemin d'Aubeterre au Bézard Marchais.</p>	

Fait à St Gervin le premier novembre 1838.

Signé à la minute : Desaint, Lindray, Henri Gravé, Robertie,
 Gallardau, Desaint, Géometre, Carl, Desaint Jean & A. Vinton Sct. Genest.

Pour copie conforme

Le géomètre en chef.

(Vinton)